

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au nouvel aménagement du quartier "Bon-Air".

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst

Des habitants de Bon-Air m'ont alertée au sujet des travaux de leur quartier. Comme chacun sait, on aménage des placettes et des mares à Bon-Air contre l'avis des habitants et ceci avant de refaire des rues et de prévoir un plan de circulation.

Bon-Air présente actuellement une vision apocalyptique, personne ne sait où stationner, où circuler tant la signalisation de déviation à la suite des travaux est inexistante.

Des travaux ont commencé mais restent à l'arrêt et à l'abandon depuis des semaines, tant et si bien que la verdure se réinstalle au milieu du chantier.

A la place de la Croix-Rouge, il m'est revenu que les pompiers sont dans l'impossibilité de braquer au point qu'ils ont cassé une bordure.

A la place Ferdinand Craps, les travaux sont terminés mais les camions sont contraints de rouler sur les bordures.

Tous les travaux ont commencé en même temps, il s'agit bien sûr d'une très mauvaise idée.

A la place Séverine, tout le carrefour est bloqué, les parents de la crèche et les riverains n'ont pas été prévenus.

Malgré l'interpellation des habitants très pertinente de mars dernier, le Collège a continué dans ce qui semble être de l'improvisation tant ce chantier est mal géré.

Je rappelle que la grande majorité des habitants ne voulaient pas de ces aménagements. Je me demande à quoi servent les réunions « Mégafon » si on ne tient pas compte de l'avis des habitants.?

Mes questions sont les suivantes :

Quelles mesures le Collège compte-t-il prendre pour rendre plus supportable l'accès à ce quartier actuellement en travaux, pour permettre à chacun de se garer et de circuler sans être bloqué à chaque carrefour ?

Comment et dans quels délais va-t-on remédier aux erreurs de conception telles, par exemple, que les rayons de braquage ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Je ne reviendrai pas en détail sur la planification et les raisons du projet, je les ai déjà expliquées à plusieurs reprises en séance du Conseil.

Concernant le planning des chantiers :

- les travaux avancent comme prévu, placette par placette.
- avant qu'un chantier commence, l'entrepreneur envoie un avis aux habitants environ une semaine avant le début des travaux pour les en informer.
- tous les mercredis, une réunion de chantier est tenue sur place entre le service communal et l'entrepreneur, le service répond aux questions directement sur place.
- lors de chaque phase, l'accord du « SIAMU » est demandé et obtenu pour la déviation pendant les travaux.
- un test a également déjà été effectué avec le plus grand camion-échelle des pompiers pour assurer, encore une fois, qu'il peut passer.
- des ajustements nécessaires ont ensuite été effectués pour déplacer 3 bornes.
- le « SIAMU » est d'accord de revenir faire cette exercice s'il existe encore des incertitudes.
- les travaux à la place de la Croix Rouge ont dû être interrompus suite à une petite modification du permis de construire.
- la modification a été obtenue et les travaux vont être reprogrammés.
- la communication de ce permis de construire est disponible au bureau du chantier.

Actuellement :

* la place Auguste Bourgeois peut être libérée le long d'un côté en début de semaine prochaine, le long de l'autre côté d'ici mercredi de la semaine prochaine, et la zone de jeux devant l'école aussi.

* Pour le carrefour place Séverine/rue de l'Hygiène, il reste environ un mois de travail à faire.

* Ensuite, il y a le carrefour Place Séverine/rue Lagey, avec également encore un mois de travaux.

* Enfin, la place de la Croix rouge sera terminée, ce qui prendra encore environ deux semaines.

Les travaux seront terminés à la fin de l'année.